

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 JUIN 2015

o PERSONNES PRESENTES :

Pierre GAL

Jean-Pierre BAILLARD, Jean-Paul COUTY, Alain BRUCHEZ, Marie Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET, Lionel LERDUNG, Lionel VERNAY, Laura VIRET, Pascale VULIN

o PERSONNE ABSENTE EXCUSEE :

Jean-Michel JACQUES

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLARD

o ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS:

-BUDGET 2015 : DECISION MODIFICATIVE

-BUDGET 2015:SUBVENTIONS

-MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPC/ URBANISME

-CONVENTION AVEC LA SOCIETE EFU

-MISE EN PLACE DES TICKETS RESTAURANTS

-ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'INTERET GENERAL ET A L'AUTORISATION DE TRAVAUX RELATIFS AU PLAN DE GESTION DES MATERIAUX SOLIDES DES USSES, DES BOISEMENTS DE BERGES ET DU BOIS MORT.

AFFAIRES DIVERSES

-BUDGET 2015 : DECISION MODIFICATIVE

Une erreur d'écriture a été détectée par la Trésorerie et il convient de régulariser les comptes. Il s'agit de transférer une somme de 96€ du compte 2182 40 au compte 2182.

VOTE 10 VOIX POUR

-BUDGET 2015:SUBVENTIONS

Selon la décision prise lors du vote du budget annuel, une subvention va être versée à l'association les Tartifilous. La somme de 17500€ sera versée en une seule fois, pour l'année scolaire. De son côté, la commune de Vovray en Bornes procède au même versement.

VOTE 10 VOIX POUR

-MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPC/ URBANISME

Suite à la présentation faite par Jean-Michel COMBET lors de la dernière réunion de conseil, les 13 communes sont appelées à se prononcer pour un changement de statut, la CCPC ayant déjà voté sa modification statutaire, en faveur du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Les communes qui ne se prononcent pas dans un délai de 3 mois sont considérées comme favorables. Les maires de Villy le Bouveret et de Villy le Pelloux ont fait connaître leur refus.

La loi nous imposerait en cas de vote négatif à valider notre propre PLU avant fin d'année. Le délai ne permet pas cette démarche, sans compter les sommes que cela engagerait. Notre commune ne peut pas obtenir des surfaces constructibles en engageant seule une démarche et par ailleurs les PLU instruits depuis plusieurs années sont tous annulés notamment à cause des recours. Le Maire propose aux élus de se prononcer en faveur du PLUI.

VOTE 10 VOIX

-CONVENTION AVEC LA SOCIETE EFU

A partir du 1er juillet, les services de l'État n'instruiront plus les permis de construire pour les communes de moins de 10000 habitants. Ces communes doivent confier leurs dossiers à des sociétés. Le Maire propose aux élus de passer une convention d'un an renouvelable avec la société EFU dirigée par Monsieur BATAREL, ancien instructeur des permis pour l'État. Les frais à la charge de la commune seront les suivants:

Certificats d'urbanisme: 50€ Permis de construire inférieurs à 170 m²:150€ Autres et permis d'aménager: 300€

Le Maire propose que ces frais ne soient pas imputés aux demandeurs. Les démarches resteront donc gratuites.

VOTE 10 VOIX POUR

-MISE EN PLACE DES TICKETS RESTAURANTS

Les tickets restaurants sont déjà mis en place à Vovray pour les agents. Il s'agit d'un avantage lié à la fonction. Un agent à plein temps en perçoit 20 par mois sauf en périodes de congés ou d'absence. Les agents à temps partiel en bénéficient proportionnellement à leur temps de présence. Le fait d'employer un agent pour les 2 communes plaide pour que cette avantage soit mis en place sur notre commune, et pour l'ensemble des agents. Le ticket, d'une valeur de 7€, est pris en charge à 60% par l'employeur.

VOTE 10 VOIX POUR

-ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'INTERET GENERAL ET A L'AUTORISATION DE TRAVAUX RELATIFS AU PLAN DE GESTION DES MATERIAUX SOLIDES DES USSES, DES BOISEMENTS DE BERGES ET DU BOIS MORT.

L'organisme le CMECRU, en charge des rivières, souhaite faire un état des lieux sur le parcours des Ussets pour évaluer les besoins d'entretien. Chaque commune traversée doit délibérer sur cette demande.

VOTE 10 VOIX POUR

AFFAIRES DIVERSES

-AVENIR CCPC: les communes de Villy le Peloux et Cuvat étudient la possibilité d'évoluer en communes nouvelles. La Communauté de Communes du Pays de Filière se dirige maintenant sur un rattachement à celle d'Annecy (la C2A).Deux communes étant opposées à cette décision, un référendum sera organisé auprès de leur population.

-CHEMIN DE LA VIE: au croisement avec la départementale (route du Salève), la voie a grignoté progressivement la propriété privée. Avant de construire des accotements sur le tracé exact de la route, il est décidé d'encadrer les bords réels par des balises mobiles, afin de montrer le vrai parcours aux automobilistes. Au terme du test, des bordures en béton pourront être installées. Les véhicule en montée devront s'avancer plus dans le croisement et auront ainsi une meilleure visibilité.

CENTRE DE LOISIRS: le projet commun aux 4 communes des Bornes est en cours d'étude auprès des organismes certificateurs. Marie-Laure DESBIOLLES et Laura VIRET représentent notre commune lors des démarches. La directrice, Maryse GERMAIN, sera employée par la commune de Villy. Les autres membres du personnel seront 2 vacataires de l'association les Favys. L'objectif est de monter une structure associative afin d'être moins contraints par les normes qu'en structure communale. La CAF et la DDCS (Jeunesse et Sports) sont actuellement consultées en vue d'obtenir leur accord. Concernant les locaux, dans l'ancienne école de Villy, des travaux sont prévus. La structure sera appelée à fonctionner les mercredis et congés scolaires sauf congés de Noël et du mois d'août.

PROJET ECOLE: l'étude demandée par la CCPC au CAUE doit être présentée pour la fin juin. TERRACTEM, en charge d'une étude complémentaire demandée par nos deux communes , doit être relancé.

FIBRE: le réseau de fibre optique sera raccordé pour le 11 juin; la mise en fonction est prévue pour le 19 juin.

ROUTE FORESTIERE: Alain BRUCHEZ demande que les renvois d'eau, remplis par les dernières pluies, soient nettoyés afin de préserver cette voie forestière.

CONTRAT D'AVENIR: un recrutement pour remplacer Mickaël est organisé. Trois candidats sont convoqués pour le 11 juin.

TARTIFILOUS: les 500€ récoltés au concert de Nuances ont été employés ainsi: 300€ de formation à la maison du Salève et 200€ d'achat de matériel pédagogique. Marie-Laure DESBIOLLES indique que Laurence DURET, qui a suivi cette formation, l'a jugée très pertinente.

Adeline COUTY a de son côté suivi une formation aux premiers secours.

MICHEL CHARVET: le nouvel employé a commencé son activité au sein de nos communes. Son intégration se passe bien et il fait preuve de beaucoup de bonne volonté. Il sera prochainement formé pour le permis de conduite avec remorque. Une nouvelle tondeuse a été acquise par la commune de Vovray. Elle est équipée d'une fonction "musching", ce qui évite le ramassage de l'herbe.

CHEZ FLORET: Jean-Paul COUTY demande la remise en place du lampadaire de ce hameau.